

HUG**2^{ème} jour de débrayage pour les brancardier-ière-x-s**

Après un premier débrayage d'avertissement, les brancardier-ière-x-s ont donné un nouveau délai aux HUG. Mais ceux-ci persistent dans leur mutisme. Résultat : second débrayage aujourd'hui.

Hier, jeudi 14 mars, les brancardier-ière-x-s des HUG ont fait, de 13h à 16h30, un premier débrayage d'avertissement pour que les HUG entrent en matière sur l'augmentation nécessaire des effectifs et des conditions de travail garantissant la protection de la santé du personnel. A l'issue de ce débrayage, un nouveau message a été adressé à la Direction des HUG pour demander une entrée en matière sur ces questions. Le délai était donné jusqu'à aujourd'hui. Mais une fois de plus, la Direction n'a pas eu le temps de recevoir les brancardier-ière-x-s qui, au vu de ce mépris persistant, débrayent à nouveau cet après-midi.

Rappelons que les brancardier-ière-x-s ne font que demander des mesures de protection de leur santé. Mesures qui, de plus, découlent directement de Protocoles d'accords signés par les HUG. Dans les faits il s'agit de :

- L'engagement des effectifs nécessaires, au minimum 6 ETP, afin d'assurer la mission du service sans mettre à mal la santé du personnel (respect du Protocole d'accord de novembre 2023) ;
- La prise en compte des compétences professionnelles spécifiques des brancardier-ière-x-s, dites « Centres de gravité » (respect du Protocole d'accord de novembre 2023) ;
- La prise en compte du volontariat pour le travail de nuit (respect du Protocole d'accord 2002).

Les brancardier-ière-x-s ne sont plus d'accord de devoir payer de leur santé les manquements des HUG. Ils-elles persistent à réclamer l'entrée en matière des HUG sur ces trois points urgents.

Par ailleurs et suite aux déclarations des HUG dans les médias, les brancardier-ière-x-s tiennent à rectifier les faits :

- Il est incorrect de prétendre que les débrayages des brancardier-ière-x-s viendraient interrompre un dialogue en cours. Tout au contraire, en demandant une entrée en matière des HUG sur ces trois points les brancardier-ière-x-s ne font que réclamer l'ouverture de discussions justement refusées (ou à tout le moins reportées) par les HUG ;
- Il est incorrect de prétendre que les HUG auraient mis en place des formations pour les brancardier-ière-x-s. Au contraire, les formations qui existaient par le passé ont été raccourcies, empêchant ainsi l'accès à une annuité supplémentaire pour les employé-e-x-s ;
- Il est sans pertinence de prétendre que la mobilisation tomberait mal parce que la fonction des brancardier-ière-x-s pourrait être prochainement réévaluée salarialement par les Services de l'Etat. Sauf à comprendre que les HUG entendent empêcher les Services de l'Etat de prendre en compte la complexification des métiers œuvrant à l'hôpital, le sujet de la mobilisation concerne exclusivement la santé des travailleur-euse-x-s et n'a aucun lien avec les salaires. Et pour répondre au porte-parole des HUG, une mobilisation ne tombe jamais bien, elle est hélas parfois rendue nécessaire par le déficit de dialogue et surtout d'écoute.

Genève, le 15 mars 2024

Pour tout renseignement : Yves Mugny, secrétaire syndical – 079 293 11 61